

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

| Séance | plénière |
|--------|----------|
| | |

Vendredi 30 septembre 2016 – 9h30 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Interpellations

- 2.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente en charge de la Culture, concernant l'annonce officielle de la future candidature de la Région de Bruxelles-Capitale comme Capitale européenne de la Culture 2030 et l'implication de la Commission communautaire française dans ce projet
- 2.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente du Gouvernement, concernant le lancement d'un appel à projets axés sur le renforcement du dialogue interculturel
 - et interpellation jointe de M. Alain Maron adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente du Gouvernement, concernant l'appel à projets destinés à améliorer le dialogue interculturel, la diversité et la cohésion sociale
- 2.3. de M. Hamza Fassi-Fihri adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, concernant le nombre de nouvelles places créées dans l'enseignement de la Commission communautaire française
- 2.4. de Mme Simone Susskind adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les places au sein d'institutions spécialisées permettant d'assurer la prise en charge de l'autisme et la mise en œuvre du Plan autisme
 - et interpellation jointe de Mme Claire Geraets adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant le manque de places au sein des institutions
- 2.5. de Mme Fatoumata Sidibé adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'état des lieux de l'EVRAS

3. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21